

Organisée en collaboration avec le GEMPPPI (Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu, membre de la FECRIS, basé à Marseille), la conférence annuelle de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le sectarisme (FECRIS) s'est tenue à Marseille, le 16 mai 2015. Les intervenants y ont de nouveau dénoncé avec force la « Confusion concertée et intentionnelle entre secte et religion » entretenue par les mouvements sectaires et leurs soutiens.

Ouverture (extraits) : L'expérience de la FECRIS au Conseil de l'Europe

▼ **Danièle Muller-Tulli** (Suisse), présidente de la FECRIS, déléguée au CoE¹

« Le Conseil de l'Europe offre à la Scientologie et à ses alliés une nouvelle caisse de résonance... l'organisation traite principalement des droits de l'homme au sein de l'Europe élargie. Un enjeu évident pour les sectes en quête de reconnaissance officielle. »²

On assiste donc, au cours des années 1990, à une montée en puissance des réseaux sectaires. Certains parlementaires vont devenir, consciemment ou pas, des *target bullets*, cibles de choix pour l'entrisme, de la Scientologie d'abord et d'autres ensuite. Des ONG achetées à prix d'or font des alliés d'importance et, avec d'autres mouvements minoritaires, soutenus par certains sociologues et historiens des religions, constituent des réseaux. Leur objectif est de porter le débat sur le terrain de la liberté religieuse, pour se positionner comme victimes d'atteinte à cette liberté fondamentale.

En 2002, la FECRIS dépose sa demande pour obtenir le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. En temps normal, quelques mois suffisent pour que l'enquête préliminaire soit faite, et que l'ONG soit agréée, ou rejetée. Des centaines d'ONG ont suivi ce processus. La procédure pour la FECRIS reste

1 Conseil de l'Europe

2 Scientologie, autopsie d'une secte d'Etat, Emmanuel Fansten, Robert Laffont, 2010

bloquée. Les demandes traînent dans les bureaux... ou disparaissent. Puis trois parlementaires opposent leur veto et remettent à la Commission des droits de l'homme un volumineux mémoire contre la FECRIS. De son côté la FECRIS fait parvenir son propre rapport d'activités au CoE qui, curieusement, n'arrivera jamais à destination. Il faut savoir que, lors des sessions parlementaires, les bureaux se vident, mais leurs portes sont ouvertes. Facile de s'y introduire et d'y prendre des documents.

D'autres faits démontrent clairement la puissance du lobby des sectes ; la rapporteuse du dossier démissionne soudainement pour des raisons médicales. Elle est remplacée par le Suisse Dick Marty, procureur dans le Tessin, et habitué aux problèmes liés à la Mafia. Il avoue n'avoir jamais été autant harcelé dans le cadre de son travail.

Après trois ans, il est finalement démontré, grandement grâce à Dick Marty, que la FECRIS répond aux critères exigés pour obtenir le statut. Elle l'obtient donc en 2005, et je suis nommée déléguée au CoE, fonction que j'occupe dès lors, et je représente la FECRIS dans les Commissions des droits de l'homme, éducation et culture, et cohésion sociale.

Très rapidement, ce qui est exceptionnel, la Commission des Droits de l'Homme de la Conférence des OING décide de consacrer une Journée d'étude le 28 juin 2007 aux dérives sectaires : « *Les dérives sectaires : un défi posé à la démocratie et aux droits de l'homme* ». La journée est co-organisée par la Présidente de la Conférence des OING, Annelise Oeschger, consciente de la dangerosité des sectes et de leur pouvoir de nuisance, et moi-même. Plusieurs membres de la FECRIS étaient parmi les orateurs, Jean-Pierre Jouglà, Tom Sackville, Maxim Yurchenko. Certains des détracteurs de la FECRIS étaient là aussi, parmi lesquels Jeremy Gunn, grand opposant des « anti sectes » et défenseur des « nouveaux mouvements religieux », accusateur de la France devant l'OSCE. Et dans l'assistance, des complices de la Scientologie.

Poursuivant son objectif de rendre les responsables politiques sensibles à la question des sectes, de leur rappeler les engagements pris dans la Recommandation 1412 (1999) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) relative aux activités illégales des sectes, la Conférence des OING adopte, le 27 janvier 2011, la Recommandation « *Dérives sectaires et violations des droits de l'homme* », qui rappelait l'importance toute particulière accordée à la protection des plus vulnérables, en particulier des enfants.

Pour qu'elle ait un effet, cette Recommandation devait ensuite être présentée à l'APCE, être acceptée par au moins dix parlementaires, puis faire l'objet d'un

rapport soumis à l'Assemblée. Madame Oeschger et moi-même avons par conséquent pris langue avec le député Rudy Salles, que nous savions au courant du sujet pour l'avoir abordé à diverses reprises lors de commissions d'enquêtes parlementaires en France. La Miviludes avait déjà approché la Commission des affaires juridiques de l'APCE qui s'intéressa au projet de rapport « *La protection des mineurs contre les dérives sectaires* ». Rudy Salles fut nommé rapporteur en septembre 2011. La FECRIS a apporté sa contribution, directement par le rapport établi par Branka Dujmic pour le groupe de travail « Dérives sectaires et violation des droits de l'homme », indirectement en fournissant divers renseignements utiles à la Commission des affaires juridiques, et en recommandant diverses personnalités. Le rapport a été présenté à l'APCE le 10 avril 2014.

Une vaste campagne d'attaques tant contre le rapport que contre Rudy Salles *ad persona*, contre la Miviludes, et bien certainement contre la FECRIS, a été orchestrée par le lobby des sectes. Des lettres ont inondé le bureau de la Présidente de l'APCE, Anne Brasseur, des pamphlets ont circulé, un *side event* fut organisé par les opposants le 8 avril dans les locaux mêmes du CoE, des affiches furent placardées dans les ascenseurs, dans les couloirs, dénonçant « une sérieuse menace contre la liberté religieuse », avec le soutien de personnalités inattendues comme un ancien juriconsulte de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, un ancien responsable du Groupe d'Helsinki, un membre de l'APCE. Du jamais vu.

La Recommandation n'a pas passé la rampe. La Résolution a dû subir 58 amendements. Autant dire qu'elle a été vidée de sa substance.

▼ **Rudy Salles** (France), député, membre de la commission des affaires juridiques au Conseil de l'Europe, a confié (dans un communiqué lu par la présidente) sa surprise devant les tensions suscitées par la préparation du rapport, la contestation du principe même d'un rapport sur le sujet, et le dénigrement public contre sa personne. Cette expérience lui a laissé un goût amer, car il était de longue date « animé par la volonté de protéger les libertés individuelles contre toutes les emprises sectaires dont on connaît les effets dévastateurs sur de nombreux individus ». Mais « il y aura d'autres combats à mener dans ce domaine. Nous serons présents » conclut-il.

Compte rendu des interventions

▼ **Didier Pachoud** (France), président du GEMPPI, a rappelé que, face à l'émission du phénomène sectaire et à l'internationalisation des mouvements sectaires, les associations de victimes ont besoin d'être reliées à un réseau

international. La FECRIS, qui ne dépend d'aucun Etat, parti politique ou religion, mène un combat très difficile en Europe face aux lobbies sectaires, mais elle a pu obtenir des résultats qui méritent notre reconnaissance envers ses présidents successifs.

▼ **Serge Blisko** (France), président de la MIVILUDES, évoquant les transformations de nos sociétés, a souligné l'importance de la question de la laïcité, « principe par lequel la diversité des convictions et des identités peut trouver à s'intégrer dans un monde commun. » Mais « affirmer la liberté, c'est s'assurer des conditions de son réel exercice » a-t-il rappelé, et c'est ce qui légitime l'action de l'Etat face aux situations d'emprise mentale : « pour que la laïcité vive, il faut combattre ceux qui usent des libertés d'expression, de culte et d'association en mettant à mal le fondement même de ces libertés. »

▼ **Bertran Chaudet** (France), membre du CCMM, kinésithérapeute depuis 37 ans; diacre catholique permanent a reçu un grand nombre de victimes de « nouvelles thérapies à prétention holistique » (reiki, libération des chakras, initiations pseudo-chamaniques, kinésiologie, ostéopathie fluïdique, etc.). Il a montré les risques de dérives des « mélanges psycho somato spirituels » présents dans ces thérapies, dont certaines sont aujourd'hui proposées dans des structures de l'Eglise catholique.

Son intervention sera présentée dans un prochain numéro de Bulles.

▼ **Friedrich Griess** (Autriche) GSK, ancien président de la FECRIS, a présenté « Les amis de Smith » un mouvement religieux norvégien, auquel sa fille a adhéré il y a 30 ans, et dont il a largement contribué à faire connaître les dérives. Rebecca Joanas, née dans la filiale française de ce groupe, l'Association Chrétienne de France et des pays Francophones (ACFF), a témoigné de son enfance dans ce mouvement et des « effets dévastateurs » de la doctrine et des pratiques imposées. Ce témoignage sera présenté dans un prochain numéro de Bulles.

▼ **Alexey A. Voat** (Fédération de Russie), chercheur au CRS (Center of Religious Studies) de Moscou a présenté, avec documents et images à l'appui, le prosélytisme de la secte Aum Shinriyō³ sur Internet, ses méthodes actuelles de recrutement en Russie. Cette secte terroriste utilise toutes les ressources d'internet pour capter des jeunes gens, les endoctriner et les tenir rapidement sous emprise complète (en 2 mois, avec une participation financière initiale minime), puis, en

3 Aum Shirikyo, secte japonaise, toujours active, malgré les condamnations à mort (non appliquées) de son gourou fondateur aveugle Shoko Asahara et 13 de ses lieutenants (voir Bulles n° 123, 3ème trim 2014).

un semestre, les transformer en agents recruteurs et de renseignement sur les personnes et leurs contacts.

Chaque responsable gère une dizaine de jeunes.

▼ **Franceline James** (Suisse), psychiatre, membre de l'Association Genevoise d'Ethnopsychiatrie, a expliqué comment cette association venait en aide à certaines victimes d'une emprise sectaire « ayant permis au gourou de s'infiltrer à l'intérieur de la tête de l'autre ». Par cette « effraction », le gourou « investit le fondement même de la capacité de penser ». L'ethnopsychiatrie consiste, à entendre les paradoxes exprimés par la personne sous emprise, à croire en ce qu'elle dit et comment elle le ressent, et à l'aider à y mettre des mots. En retrouvant sa capacité de penser et « rendant au gourou ce qui lui appartient », cette dernière retrouve l'estime de soi. Le travail se fait en groupe de co-thérapeutes en interaction avec la personne.

▼ **Jean Pierre Jougla** (France), UNADFI, s'est attaché à décrypter l'origine et les raisons de cette confusion voulue par les mouvements sectaires et leurs défenseurs pour faire taire ou disqualifier toute dénonciation d'abus. Lire son intervention dans Bulles n° 126, 2^{ème} trim 2015.

▼ **Anne Edelstam** (Suède), présidente de FRI (Föreningen Rädda Individiden), sociologue et journaliste en France pour un magazine culturel franco-suédois, a présenté un exposé historique et sociologique du développement du fondamentalisme islamique en Egypte, en se basant sur ses connaissances personnelles, sur des études d'érudits égyptiens et sur des témoignages. Ces mouvements prônent un mode de vie qu'ils imaginent être celui des premiers croyants, refusent toute interprétation moderne du Coran. Mélangeant religion, traditions anciennes et politique, leur but est de faire régner la loi islamique partout. Ils appliquent quatre concepts de base des Frères Musulmans : allégeance totale à l'organisation, secret, faux semblant, force.

Leurs techniques de recrutement et de soumission des personnes ressemblent à celles des sectes radicales, jusqu'à y compris la violence physique. Leurs comportements se retrouvent chez des convertis en Europe.

▼ **Olivier Faelens** (Belgique) président de SAS (Studie- en Adviesgroep Sekten), a expliqué que les réactions d'indignation de la Scientologie à la diffusion du documentaire "Going Clear", - accusation de discrimination religieuse, accusations des témoins, etc -, ne sont qu'une rhétorique destinée à détourner le public des atteintes aux droits et des violations de la loi. Il faut arrêter de parler de croyance et de religiosité, c'est un débat trompeur qui oblige à rentrer dans

leur jeu. Qu'ils se voient comme d'authentiques croyants d'une religion, peu importe. Aussi longtemps que nous continuons à informer le public des délits, des préjudices et des dangers, nous faisons du bon travail.

▼ **Pierre Le Coz** (France), directeur du Département des Sciences Humaines à la Faculté de médecine de Marseille, a traité du « basculement émotionnel de la religion à la secte », en développant quatre points caractérisant les sectes, et non les religions institutionnelles :

la culpabilisation de la critique, le sentiment de liberté (et on sait qu'une première décision prise librement engage la personne à persévérer dans un processus d'engagement), la captation émotionnelle (en faisant appel aux émotions intenses et aux amplifications verbales) court-circuitant la rationalité, et le rétrécissement du spectre émotionnel.

Alors que dans la vie courante, l'individu ressent en moyenne cinq à six émotions par jour, qui sont diverses, se pondèrent et s'affaiblissent les unes les autres (ainsi la crainte peut affaiblir les effets de la colère), la secte actuelle réduit les ressentis et les échanges à quatre émotions : vénération (du gourou), peur (d'un grand malheur), culpabilité (de ne pouvoir atteindre l'idéal), joie/euphorie (du groupe, des élus). Cela conduit à une indifférence affective, rend les échanges difficiles avec l'extérieur et fait souffrir les proches.

Quelles solutions ? Pour affaiblir l'engagement d'un adepte sous emprise, la raison seule n'a pas d'effet. Il faut surtout lui donner de l'amour, et l'aider à retrouver la palette de ses émotions en dédramatisant, par exemple avec le jeu, l'humour, le rire, le contact avec la nature...

▼ **Jani Valkila** (Finlande) UUT (association d'aide aux victimes de religions) a témoigné des efforts pour attirer l'attention sur le « bannissement » (ou *shunning*) des ex-Témoins de Jéhovah. Le système judiciaire interne des TJ est un problème au regard des droits de l'homme et pas moins de 40 anciens membres ont médiatisé ce problème depuis 15 ans. Le manuel de règlements internes ayant été fourni aux ministères de l'intérieur et de la justice, la police a été chargée d'enquêter pour déterminer si la pratique du *shunning* contrevient aux lois finlandaises.

▼ **Dr Janja Lalich** (USA), Professeur de sociologie, Université de Californie, Chico, a traité des "Perspectives aux Etats-Unis sur les affaires de sectes en justice". Engagée depuis 1987 dans la recherche sur les organisations sectaires et leurs comportements illégaux, et auteure reconnue aux USA, le Dr Lalich a présenté plusieurs cas de procès dans lesquels elle a été choisie comme experte malgré toutes les tentatives des avocats adverses pour la décrédibiliser auprès des juges

et des jurys d'assise. Lorsqu'il lui a été interdit d'y prononcer des mots tels que cult (secte dangereuse) ou lavage de cerveau, elle a simplement expliqué la réalité de l'emprise par l'expression « bounded choice » - que tout le monde comprend car on le retrouve comme relation d'emprise dans certaines familles ou entreprises, qui indique que la personne n'est plus libre de ses choix.

Avec le retrait progressif des experts ayant connu, comme elle, les sectes des années 60 et 70 et avec l'actuel nombre important d'avocats et de sociologues de religions du « cult business », elle estime qu'il existe toujours aux USA quatre problèmes majeurs dans les procès en relation avec une secte : pas assez d'avocats pour défendre les victimes (manque de motivation, de compréhension du phénomène) ; pas assez d'experts qualifiés pour témoigner en leur faveur (nombreux sont à la retraite, et l'ICSA qui donne de plus en plus de crédit à des apologistes (tels qu'Eileen Barker et compagnie) depuis l'arrivée du nouveau président Herbert Rosedale ; crainte de contrevenir au tout-puissant 1er Amendement de la Constitution américaine (« Liberté de religion ») ; confusion entre secte et religion, entretenue par les apologistes de sectes.

Elle aspire de ses vœux que soit encouragées la recherche universitaire et une médiatisation sérieuse sur l'influence sociale et l'emprise. Nous pouvons, dit-elle, apporter la meilleure défense en tenant bon, en étant très réfléchis et logiques dans les explications devant les juges... et en sachant que nous sommes vraiment du bon côté de l'histoire.

Les textes complets (en plusieurs langues) des interventions sont en ligne sur le site de la FECRIS.

Pour les lire en français : <http://fecris.org/fr/conferences-fr/confusion-concertee-et-intentionnelle-entre-secte-et-religion/>

